Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 18 juin 2026

Date de convocation :	10 juin 2026	Conseillers en exercice :	23
Date d'affichage :	10 juin 2026	Conseillers présents :	20
		Conseillers votants :	23

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le dix juin deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Sylvain GUEDAS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Augustin PAULAY, Mme Françoise HEBEL, M. Patrick MONNEREAU M. Christian TREMANT, Mme Marie-Pierre SANTERRE, M. Rémi MATHURIN, M. Réda OUKRINE, Mme Patricia TALIO, M. Jean-Marc NOEL, Mme Nathalie BANCEL, Mme Stéphanie LA MANNA, M. Morgan JOANNIC, Mme Camille LE PAGE, M. Jacky NAULIN, Mme Alexandra CONTRATTI, Mme Lise CRONIER.

Étaient absents excusés :
M. Jean-Pierre ZUCCHI a donné pouvoir à M. Denis LE RALLE.
Mme Rachelle HILLAIREAU a donné pouvoir à Mme Annie DRENO.
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

Mme Françoise HEBEL a été élue secrétaire de séance.

Construction de la boulangerie – demande de subvention au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) du Département du Morbihan – CNE180626-01

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil départemental du Morbihan a décidé de réactiver, à compter du 1er juillet 2026, le Programme de Solidarité Territoriale (PST) mais avec de nouvelles modalités.

Le PST est une subvention du Département pour tout projet d'équipement et d'aménagement public d'intérêt général. La dépense subventionnable minimale est de 15 000 € et maximale de 350 000 € par an. Possibilité est ouverte de contractualiser sur une période maximale de 3 ans pour un même projet, soit une dépense subventionnable maximale de 1,05 M€ (350 000 € x 3).

Le taux de subvention (Taux de Solidarité Départementale – TSD) est fixé à partir d'un calcul reposant sur le potentiel de la commune. Pour Marzan, le TSD est de 25%.

Pour la construction de la boulangerie, M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une demande de subvention de l'Etat a été déposée au titre de la dotation des équipements des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'exercice 2026.
En attente de confirmation par la transmission de l'arrêté préfectoral, le projet de construction de la boulangerie serait retenu par l'Etat pour une subvention à hauteur de 124 000 €.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le PST pour le projet de construction de la boulangerie sur 2 exercices, à hauteur de 25%, pour un montant prévisionnel HT de dépenses de 666 674,77 € dont 601 758 € HT de travaux.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 056-215601261-20260618-CNE18062601-DE

Le plan de financement prévisionnel se présenterait comme suit :

Dépenses		Recettes		
enveloppe prévisionnelle APD	montant HT			
travaux	601 758,00 €	Etat (DETR/DSIL) - attente arrêté	124 000 €	18%
honoraires Moe (7,78%)	46 816,77 €	**Département PST à solliciter**	**175 000 €**	25%
provision AMO et études	18 100,00 €	autofinancement commune	140 000 €	20%
provision équipements (chambres froides - four)	33 325,23 €	emprunt commune	261 000 €	37%
total	**700 000,00 €**	**total**	**700 000 €**	

M. le Maire précise que la Région Bretagne a été sollicitée sur une possibilité de co-financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et autorise M. le Maire à solliciter une subvention du Département du Morbihan, au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST), pour la construction de la boulangerie, sur les exercices 2026 et 2027, à hauteur de 175 000 €, conformément au plan de financement ci-avant présenté.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 22 juin 2026
Le Maire,
Denis LE RALLE